

Dossier de candidature

Pour le Giron du Nord FVJC 2023



Jeunesse de Pomy, juillet 2022

Table des matières

1. La Jeunesse de Pomy.....	3
Qui sommes-nous ?.....	3
Activités.....	3
Motivation.....	4
2. Le mot du Président.....	5
3. Le village de Pomy	5
4. Notre Projet	6
Présentation.....	6
Les terrains.....	6
5. Conclusion	7
6. Annexes.....	8
Lettre de soutien de la municipalité.....	8
Accords des exploitants et des propriétaires.....	9

1. La Jeunesse de Pomy

Qui sommes-nous ?

Fondée en 1932, la Jeunesse de Pomy est actuellement composée de 40 membres actifs et passifs, âgés de 16 à 28 ans. Ces 20 filles et 20 garçons motivés s'activent depuis bien des années à animer le village et porter haut ses couleurs à l'extérieur des frontières communales.

Activités

Une année "standard" dans la vie de notre société pourrait se résumer ainsi : Nous commençons très fort avec une sortie en bus le 1^{er} janvier, lors de laquelle nous visitons un petit coin de notre beau pays en dégustant les spécialités locales et en nous dépensant sans compter lors d'activités sportives aussi diverses que variées (paintball, lasergame, curling, bowling, etc). Notre assemblée générale, qui a lieu dans le mois qui suit, nous permet de préparer notre planification annuelle du mieux possible.

En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, nous nous retrouvons au mois de mai et il est temps de préparer notre grande salle pour accueillir plus de 1000 fêtards lors de notre célèbre soirée H ! Lorsque certains partent en week-end prolongé le jeudi de l'Ascension, nos médecins et nos infirmières sont toujours en train de trier des gobelets, laver des toilettes et récurer les sols.

Comme le sport est à la base des Jeunesses, nous apportons notre pierre à l'édifice en organisant un tournoi de volley sitôt que les organismes des sportifs se sont remis de notre dernier bal, c'est-à-dire à la mi-juin. Ensuite, après avoir bien profité des Giron, servi les grillades au Premier août et accueilli nos nouveaux membres à la fin de l'été, nous remettons la main à la pâte pour accueillir les épicuriens lors d'un souper à thème le vendredi du week-end du Jeûne, suivi d'une soirée Western le samedi.

La fin de l'année approche, mais ce n'est pas encore le moment de mettre les mains dans les poches. Nous participons activement au Téléthon des Jeunesses en apportant les bénéfices, récoltés lors d'une vente de pâtisseries et de soupe à la courge, à la force de nos mollets.

Décembre se termine en beauté avec le nouvel-an que nous organisons une année sur deux, pour le plus grand plaisir des habitants du village et des Jeunesses alentours qui nous rendent visite à cette occasion.

Motivation

Riches de ces expériences variées et formatrices, les membres de la Jeunesse ont finalement décidé de se lancer dans un plus grand projet : un Giron, rien que ça !

La génération de nos parents a organisé un Rallye en 1995 et nous avons décidé de mettre fin à cette longue attente du retour de la caravane fédérée par chez nous. Des paysans aux étudiants, du boucher au maçon, tous sont aujourd'hui prêts à relever le défi. Avec plus de deux ans et demi de candidature et une première déception en 2020, nous sommes aujourd'hui fin prêts à prouver à notre tour que c'est le Nord le plus fort !



Une partie des membres lors du Giron à Chavornay

2. Le mot du Président

Il y a onze ans, je débarquais dans une Jeunesse remplie de « vieux » que je ne connaissais pas, dans un village qui n'était pas le mien, mais heureusement avec une motivation débordante. Petit à petit, j'ai découvert toutes les facettes du métier de fédéré : les tirs à la corde dans la boue et le froid, les matchs de volley perdus 40-0, les inévitables couacs dans l'organisation des bals, les difficiles lendemains d'hier, mais surtout, les soirées mémorables qui laissent des souvenirs gravés à vie.

Les années passant et les membres les plus âgés prenant leur retraite bien méritée, il faut prendre la relève : vice-président, puis président pendant trois ans, c'est aujourd'hui à un nouveau comité qu'incombe la responsabilité de former les jeunes, que ce soit en les accompagnant, en les félicitant ou en poussant une gueulée suivant l'occasion. Je suis en effet redevenu « simple membre » de la jeunesse afin de me concentrer à 100% sur ce magnifique projet de giron !

Nous aimons organiser et apporter de la vie dans notre village, soirées, sports, 1^{er} août, nous nous dépensons sans compter et sommes maintenant fins prêts pour la prochaine étape, accueillir comme il se doit une nouvelle manifestation fédérée à Pomy ! Pour ma part, je suis plus proche de la fin de mes années de Jeunesse que du début et c'est un rêve que j'aimerais réaliser pendant qu'il en est encore temps. Alors, pourquoi pas Giron du Nord à Pomy en 2023 ?

3. Le village de Pomy

Village dynamique habité par plus de 800 Pomérans et Pomérannes, Pomy jouit d'une situation géographique idéale, en pleine campagne mais à seulement quelques minutes de la ville d'Yverdon-les-Bains et de ses nombreuses connexions. Au calme mais proche de toutes les commodités, l'augmentation démographique de ces dernières années prouve que la commune a su tirer profit de ces deux environnements diamétralement opposés.

En étant desservi par des transports publics réguliers, situé sur la route cantonale de l'axe Moudon-Yverdon et à cinq minutes de l'autoroute, l'accès au village est rapide et aisé pour les fédérés des quatre coins du canton.

4. Notre Projet

Présentation

Depuis plusieurs années, l'idée de se lancer pour un giron nous trottait dans la tête. Après quelques tentatives de mettre le sujet sur la table par la voie « classique », c'est-à-dire lors des assemblées ordinaires de la Jeunesse, la décision est prise de se lancer dans l'aventure pour le Giron du Nord 2022, toutes les personnes intéressées par ce projet sont convoquées à une assemblée extraordinaire à la fin du mois de mars 2020.

Mais un virus inattendu est entré dans nos vies et nous a obligé à repousser plusieurs fois notre réunion. Pris de court lors par la décision d'avancer les votations à l'été 2020, nous avons mis la deuxième pour nous concerter, choisir et planifier notre micro-candidature. Comme chacun s'en rappelle, ça n'a malheureusement pas suffi.

Cela n'a toutefois pas suffi à entamer notre motivation et la décision de poursuivre l'aventure pour 2023 est prise quasi instantanément !

Les terrains

Après avoir visité plusieurs emplacements, la décision est prise de réserver un site au sud-ouest du village.

Avec une vue entièrement dégagée sur le jura et la plaine du Nord-Vaudois, traversés par un chemin vicinal des plus pratiques, l'emplacement choisi permet de regrouper presque toutes les différentes zones au même endroit et ainsi assurer un confort maximum et un temps de trajet minimum.





Le village de Pomy se situe sur la moitié droite de l'image.
 En noir, les parkings d'une surface de près de 11 hectares, dont 1,5ha pour les chars sur la parcelle tout à gauche.
 En bleu, le camping s'étale quant à lui sur 2,5ha situés à proximité directe des parkings et de la place de fête.
 Les terrains de foot sont placés sur une surface plane de 1ha au nord-est du village, tandis que le reste des sports se déroulera sur la parcelle en jaune à côté du camping.

La place de fête profite de l'emplacement le plus élevé, en rouge sur le plan. Ses 12'500m² assurent une place suffisante pour accueillir confortablement les bâtiments, les visiteurs, et la zone technique.

5. Conclusion

Soutenus par la municipalité, le village et par les exploitants et propriétaires des terrains, il ne nous manque plus que les voix des Jeunesses afin de passer à la concrétisation de ce magnifique projet.

Sur-motivés, les 50 membres de notre candidature sont de plus en plus chauds pour vous faire rêver pendant les 5 jours que vous déciderez de peut-être passer à Pomy à l'été 2023, ça va être le cirque !

6. Annexes

Lettre de soutien de la municipalité



MUNICIPALITE
de
POMY

Pomy, le 1^{er} mars 2022

Société de Jeunesse de Pomy
Mme Marine Roulier
Route d'Ursins 2 A
1405 Pomy

N. réf. : 14.03

Candidature de la société de Jeunesse de Pomy pour l'organisation du Giron 2023

Madame la Présidente,
Chères membres, Chers membres,

Suite à votre aimable demande, nous avons le plaisir de vous informer que la municipalité vous apportera le soutien nécessaire pour votre candidature à l'organisation du Giron 2023.

Par ces quelques lignes, nous tenons bien évidemment à vous féliciter pour votre engagement.

Nous sommes heureux de constater que les deux dernières années que nous venons de traverser, certes difficiles, n'ont pas entaché votre volonté ainsi que votre détermination et que l'investissement des membres de votre société demeure toujours intact. Nous sommes convaincus que vous mènerez à bien cet ambitieux projet, et en sortirez riche d'expérience et de belles rencontres.

Toujours très active, votre société a su au fil des années apporter un réel dynamisme au sein du village et dans la région par l'organisation de divers événements. Rapprocher et serrer les liens entre les différentes générations a toujours été au centre de vos priorités. Il semblait évident que l'organisation d'un Giron était une étape enrichissante à ne pas manquer.

Nous ne pouvons donc que vous encourager dans votre démarche et renouvelons notre confirmation que ce projet est à la hauteur de votre motivation.

En espérant vivement que votre candidature soit retenue, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Chères membres, Chers membres, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Débieux

La Secrétaire:

N. Dupertuis

Municipalité de Pomy

1, Place du Collège, 1405 Pomy, Tél. 024/425.25.35
e-mail : administration@pomy.ch

Accords des exploitants et des propriétaires



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Christian Pellaux (le bailleur)
Et Étienne Chevalley (l'exploitant)

Concernant

La parcelle 282, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 octobre au 15 septembre 2023.
2. L'exploitant y sèmera une culture d'herbe sur 6500m², permettant ainsi une utilisation comme place de fête.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers, au terme du contrat.
4. Le montant de location comprend le fermage (1205CHF), la compensation d'une culture d'herbe (1560CHF) et la remise en état par l'exploitant avec une bêcheuse (110CHF) et un tracteur (55CHF/h).
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage le cas échéant.
6. Une garantie est prise auprès d'un pédologue en cas de dégâts importants au terrain.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.09.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémie Schenker

La caissière, Alexane Grin

Le bailleur

L'exploitant

Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

**La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Christian Pellaux (le bailleur)
Et Sarah Challandes (l'exploitante)**

Concernant

La parcelle 282, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 novembre au 15 septembre 2023.
2. L'exploitante y sèmera une culture d'herbe sur 6000m², permettant ainsi une utilisation comme place de fête.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers, au terme du contrat.
4. Le montant de location comprend le fermage (1111CHF), la compensation d'une culture pois-orge (1644CHF) et la remise en état avec une bêcheuse (100CHF) et un tracteur (55CHF/h). La semence d'herbe sera fournie ou payée à l'exploitante par le locataire.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage le cas échéant.
6. Une garantie est prise auprès d'un pédologue en cas de dégâts importants au terrain.

Lu et approuvé à Pomy, le 30.07.22

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémy Schenker

La 7ème membre, Maé Cornamusaz

M. Cornamusaz

Le bailleur

Christian Pellaux

L'exploitante

Sarah Challandes



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

**La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Pierre-Henri Burdet (le bailleur)**

Concernant

La parcelle 253, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 juin au 25 août 2023.
2. Le bailleur y sèmera de l'herbe, permettant ainsi une utilisation comme terrain de sport et camping.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers ni véhicules, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 220CHF par hectare et comprend la remise en état du terrain par le bailleur. La valeur des coupes de foin non-effectuées sera ajoutée en sus. La semence sera payée ou fournie par le locataire.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage et d'évacuation le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.08.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémy Schenker

La caissière, Alexane Grin

Le bailleur



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

**La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Patrick Grin (le bailleur)**

Concernant

La parcelle 167, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 25 août 2022 au 25 août 2023.
2. Le bailleur y sèmera de l'herbe pour terrain de sport sur 1 hectare, permettant ainsi une utilisation comme terrain de foot.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 2400CHF et comprend la remise en état du terrain par le bailleur. La semence sera payée ou fournie par le locataire.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24/07/22

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémy Schenker

Le bailleur

La 7ème membre, Maé Cornamusaz



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Jacques Miéville (le bailleur)
Et Denis Roulier (l'exploitant)

Concernant

La parcelle 281, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 juin au 25 août 2023.
2. L'exploitant y sèmera une culture de céréales, permettant ainsi une utilisation comme parking.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers ni véhicules, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 220CHF par hectare et comprend la remise en état du terrain par l'exploitant. En cas de dégâts importants, ce montant pourra être revu à la hausse.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage et d'évacuation ainsi que les frais de séchage de la culture le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.07.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le bailleur


Le président, Jérémy Schenker

L'exploitant



La caissière, Alexane Grin





Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

**La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Roger Ottonin (le bailleur)
Et Marc-Etienne Saugy (l'exploitant)**

Concernant

La parcelle 255, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 juin au 25 août 2023.
2. L'exploitant y sèmera une culture de céréales ou d'herbe, permettant ainsi une utilisation comme parking. Il effectuera si besoin un broyage des étroules afin de diminuer le risque de feu.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers ni véhicules, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 300CHF par hectare en cas de culture de céréales et à 220CHF par hectare en cas de culture d'herbe et comprend la remise en état du terrain par l'exploitant. La valeur des coupes de foin non-effectuées sera ajoutée en sus. En cas de dégâts importants au terrain, le montant pourra être revu à la hausse.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage et d'évacuation ainsi que les frais de séchage de la culture le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.09.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémy Schenker

La caissière, Alexane Grin

Le bailleur

L'exploitant



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Roger Ottonin (le bailleur)
Et Marc-Étienne Saugy (l'exploitant)

Concernant

La parcelle 326, située sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire la parcelle susmentionnée du 15 juin au 25 août 2023.
2. L'exploitant y sèmera de l'herbe, permettant ainsi une utilisation comme camping.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers ni véhicules, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 220CHF par hectare et comprend la remise en état du terrain par l'exploitant. La valeur des coupes de foin non-effectuées sera ajoutée en sus. La semence sera payée ou fournie par le locataire.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage et d'évacuation le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.09.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémy Schenker

La caissière, Alexane Grin

Le bailleur

L'exploitant



Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy
P/a Marine Roulier
Chemin Neuf 1
1405 Pomy

Contrat de location

Entre

**La société du Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy (le locataire)
Et Yves Pellaux (le bailleur)**

Concernant

Les parcelles 247 et 256, situées sur la commune de Pomy

1. Le bailleur met à disposition du locataire les parcelles susmentionnées du 15 juin au 25 août 2023. La surface peut-être substituée par un terrain adjacent de même dimension et culture en cas d'accord commun des deux parties.
2. Le bailleur y sèmera une culture de céréales, permettant ainsi une utilisation comme parking. Il effectuera un broyage des étroules afin de diminuer le risque de feu.
3. Le locataire s'engage à rendre le terrain propre, sans corps étrangers ni véhicules, au terme du contrat.
4. Le montant de la location est fixé à 300CHF par hectare et comprend la remise en état du terrain par le bailleur. En cas de dégâts importants, ce montant pourra être revu à la hausse.
5. Le locataire prendra en charge les frais de nettoyage et d'évacuation ainsi que les frais de séchage de la culture le cas échéant.

Lu et approuvé à Pomy, le 24.07.2022

Le Giron du Nord FVJC 2023 à Pomy,
représenté par

Le président, Jérémie Schenker

La caissière, Alexane Grin

Le bailleur